



FICHE DE POSTE

Responsable surveillance du territoire & Police de l'environnement

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les patrimoines naturels et culturels et d'organiser, avec ses partenaires, un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. Le Parc amazonien de Guyane (PAG) a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'accompagner un développement économique et social local et durable sur un territoire de 3,4 millions d'hectares situé au centre et au sud de la Guyane. Ce parc national constitue un haut lieu de la biodiversité ainsi que le cadre de vie de plus de 18 000 Amérindiens, Bushinengés, Créoles, ...

Outre les missions de mise en œuvre de la police de l'environnement que l'on retrouve classiquement dans tous les parcs nationaux de France, le Parc amazonien de Guyane se singularise par une mobilisation conséquente sur la lutte contre l'orpaillage illégal. L'orpaillage constitue en effet la principale menace pour les hommes et les milieux sur le territoire concerné par le PAG. Il s'agit en outre, d'un enjeu de souveraineté nationale et de sécurité publique. Pour cette raison, la lutte contre l'orpaillage illégal fait l'objet d'une orientation et d'un objectif dédiés au sein de la charte du Parc amazonien.

Résidence administrative : Rémire-Montjoly / Siège du PAG.

Statut : Poste de catégorie A - ou B avec une très solide expérience en police de l'environnement - ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels relevant du quasi-statut de l'environnement (OFB, parcs nationaux) et par défaut, aux contractuels de niveau équivalent.

Missions & activités : Sous l'autorité du chef du service « Patrimoines naturels et culturels » et en lien étroit avec la direction et les chefs de délégations territoriales, le responsable surveillance du territoire et police de l'environnement est chargé, par une animation fonctionnelle, de coordonner les activités des équipes du parc (brigade nature) en matière de surveillance du territoire, de police de l'environnement et de diagnostic des impacts de l'orpaillage illégal.

1/ Il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie du PAG en matière de surveillance du territoire et de police de l'environnement. A ce titre, il assure le rôle d'animation fonctionnelle d'une brigade nature composée d'une quinzaine d'Inspecteurs de l'Environnement localisés dans les Délégations Territoriales du Centre, du Maroni et de l'Oyapock.

2/ Dans le cadre de cette animation fonctionnelle, il structure les équipes de la brigade nature de l'Etablissement public, organise et coordonne leurs activités en matière de surveillance et de police de la nature, en concertation avec les référents police des délégations territoriales et avec les partenaires de l'Etablissement public (Parquet, DGTM, OFB, ONF, FAG, Gendarmerie, EMOPI...). Pour cela :

- Il contribue à définir et mettre en œuvre les parcours de formation nécessaires au recyclage police, au perfectionnement juridique et à la maîtrise des aspects opérationnels pour les agents de la brigade nature.

- Il élabore les instructions internes à l'Etablissement public, relatives aux missions de surveillance et de police, assure le suivi de leur application et procède à leur révision en cas de besoin d'adaptation. Il veille tout particulièrement à la bonne mise en œuvre de l'instruction orpaillage et de l'instruction armement régissant respectivement le cadre d'intervention et l'équipement des équipes pour leurs missions fluviales et terrestres.
- Dans le domaine de l'orpaillage illégal, il coordonne notamment les missions de surveillance et de diagnostic et assure l'interface entre le volet de l'acquisition des données et celui de l'opérationnel entre les délégations territoriales et les partenaires de la lutte (Préfecture, Parquet, Etats-majors Harpie).
- Il participe à certaines missions de surveillance et de police. Il a donc vocation à être commissionné/assermenté et armé.
- Il analyse les résultats issus de la surveillance des territoires et a en charge la production des documents pour la participation de l'Etablissement public aux dispositifs de partenariats (plan de contrôle, dispositif Harpie).
- Il est amené à représenter l'Etablissement public dans diverses instances partenariales (réunions Harpie, MISEN 973) ainsi qu'au sein du Groupe de Travail Police inter-parcs nationaux.
- Il assure le suivi administratif et financier des activités du service dans les champs de la brigade nature, des missions de surveillance et de police, et des procédures associées en lien avec les délégations territoriales et le secrétariat général (recherche des équipements et gestion des équipements police).
- Il élabore et met en œuvre les différentes conventions et marchés de service relatifs à la surveillance et à la police de la nature.
- Il est le responsable armement (suivi réglementaire, sécurité des stockages, respect des procédures). En lien avec l'instructeur technique d'intervention police, il planifie les entraînements des agents.

3/ Il met en œuvre la police judiciaire du PAG : Il suit et révisé le protocole d'accord avec le Parquet qui détermine la politique pénale sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane. Il a ainsi en charge la mise en œuvre des modalités d'application des règles de protection des patrimoines naturels, en concertation avec les personnels et les partenaires de l'Etablissement public. Il assure le suivi des procédures pénales. Il organise également dans ce cadre l'information des populations et des acteurs du territoire en matière de réglementation.

4/ Il contribue à la mise en œuvre de la police administrative du PAG, notamment en cœur de parc national : instructions et avis, contrôle des actes émis, suivi et articulation des procédures avec les autres établissements de droit commun et contribution à la communication en matière de police administrative.

5/ Il prépare, coordonne et met en œuvre des missions hélicoptées d'intervention (en collaboration avec les partenaires) ainsi que deux sessions annuelles de surveillance hélicoptée du territoire. Il coordonne le recueil, la capitalisation et la valorisation des données notamment pour la lutte.

6/ Il assure une veille juridique pour l'Etablissement public ainsi que l'information des agents constituant la brigade nature du parc national en charge des missions de surveillance, de police et d'information préventive.

7/ Il peut être amené ponctuellement à participer aux activités du service en matière de connaissance, d'inventaire et de suivi des patrimoines naturels, plus globalement en accompagnement d'appui aux missions scientifiques menées par le parc national dans le domaine de la Recherche & du Développement.

Compétences :

- Très bonne connaissance juridique en matière de police de l'environnement (profil expert).
- Expérience de terrain sur des missions de police fortement appréciée.
- Maîtrise de la gestion de projet : montage, suivi administratif et financier, animation.

- Connaissance appréciée du territoire du Parc amazonien de Guyane, de ses problématiques et de ses enjeux.
- Connaissance appréciée des patrimoines guyanais, et plus particulièrement des milieux naturels, de la faune et de la flore.

Capacités :

- Capacité avérée en termes d'animation de réseaux et de travail en équipe.
- Grande capacité d'organisation et de coordination d'équipe.
- Capacité d'écoute et de dialogue avérée vis-à-vis des personnels du parc national et avec les partenaires de l'Etablissement public.
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse.
- Excellentes capacités rédactionnelles.
- Maîtrise SIG, Excel, présentations graphiques et Ppoint (ou logiciels équivalents).
- Rigueur, sens de l'organisation, autonomie, réactivité, , aptitude à rendre compte
- Disponibilité.
- Aptitude physique pour les missions fluviales et en forêt.

Environnement du poste : La résidence administrative du poste se situe au siège du PAG à Rémire-Montjoly. Des déplacements sont à prévoir dans les délégations territoriales (Saül, Camopi, Maripa-Soula) et sur tout le territoire du PAG. Des missions hélicoptérées de surveillance du territoire seront organisées chaque année sur un minimum de 6 à 7 jours (60 h de vol mini.).

Les missions en forêt, sur le fleuve ou dans les délégations peuvent durer plusieurs jours et être éprouvantes physiquement.

Prise de poste : A partir du 1^{er} octobre 2021

Afin de tenir compte du contexte très particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Date limite de candidature : 31 août 2021

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser **par mail** à l'attention de :

Françoise Lemaitre Anquetil - Responsable des Ressources Humaines
Parc amazonien de Guyane
1 rue de la canne à sucre
97 354 Rémire Montjoly
recrutements@guyane-parcnational.fr

Copie à Mr Julien CAMBOU :
Responsable du Service Patrimoines Naturels et Culturels
en-jcambou@guyane-parcnational.fr

Renseignements :

Arnaud ANSELIN – Directeur adjoint
en-aanselin@guyane-parcnational.fr
0694 21 27 40